



CENTRE NATIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Délégation régionale – CRPF NORD-PAS de CALAIS PICARDIE

Amiens, le vendredi 18 décembre 2015

DDTM de la Somme
Madame WERMERT

N/Réf. : BH/FXV/SH n°1362
Dossier suivi par : Monsieur VALENGIN
V/Réf. :

Objet : Plan Local d'Urbanisme

Madame,

Vous nous avez informés d'un projet de Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Novion, de Mesnil Saint Nicaise ainsi que l'élaboration du PLUi de la communauté de communes de la région d'Oisemont.

Pour vous aider dans la rédaction du PLU, je joins au présent courrier une note établie par nos soins concernant « les espaces boisés dans les PLU et POS ».

J'ajoute que pour des raisons de gestion de priorité, nous n'avons malheureusement pas les moyens de participer à toutes les réunions intercommunales que vous organiserez sur ce sujet. Néanmoins, je reste intéressé pour être destinataire des comptes rendus de réunions que vous serez amenés à rédiger et je me permettrai, le cas échéant, de vous transmettre mes éventuelles remarques.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,

B. HEOIS

Bois classés et talus classés paysagers protégés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme

La présence de bois classés ou de talus paysagers protégés au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme dans les zones assujetties aux servitudes ferroviaires est incompatible avec l'exploitation du chemin de fer : servitude publique relative au chemin de fer.

1. Aspect légal

Ces terrains sont entièrement soumis aux servitudes prescrites dans la fiche T1 (voir extraits ci-après) qui impose notamment des distances à respecter en matière de plantation (arbre à haute tige, haie, taillis...). Il n'y a donc pas lieu de prévoir la nécessité d'autorisation de déboisement pour ce qui est une obligation de prescriptions légales.

2. Aspect technique

Les talus de remblais et de déblais ferroviaires sont une composante technique de l'infrastructure ferroviaire, soumise à des règles de maintenance ayant pour but d'assurer la sécurité des circulations ferroviaires.

La végétation conservée sur ces talus ne peut-être qu'au plus arbustive pour éviter tout désordre du type de ceux survenus lors de la tempête de 1999 et le choix de sa maintenance doit être à l'initiative de l'exploitant ferroviaire.

Par conséquent, afin de ne pas nuire aux installations et aux circulations ferroviaires :

- **les boisements ne doivent pas être pérennisés sur ces derniers car ils pourraient fragiliser la structure de l'ouvrage d'art**
- **plutôt qu'un aplat en surface, RFF préférerait voir afficher l'idée d'un filtre végétal : soit une ligne de boisement, qui devra respecter la servitude T1, le code civil (plantation en limite de propriété) et le code de l'urbanisme.**

NB : Extrait s'appliquant à l'entretien des plantations de la servitude T1 et aux zones ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer.

III. - EFFETS DE LA SERVITUDE

A. - PREROGATIVES DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

1 Prérogatives exercées directement par la puissance publique

Possibilité pour la S.N.C.F., quand le chemin de fer traverse une zone boisée, d'exécuter à l'intérieur d'une bande de 20 mètres de largeur calculée du bord extérieur de la voie, et après en avoir avisé les propriétaires, les travaux de débroussaillage de morts-bois (Art L 322-3 et L 322-4 du code forestier)

2 Obligations de faire imposées au propriétaire

Obligation pour le riverain, avant tous travaux, de demander la délivrance de son alignement.

Obligation pour les propriétaires riverains de procéder à l'élagage des plantations situées sur une longueur de 50 mètres de part et d'autre des passages à niveau ainsi que de celles faisant saillie sur la zone ferroviaire, après intervention pour ces dernières d'un arrêté préfectoral (lois des 16 et 24 août 1970). Sinon intervention d'office de l'administration.

B. - LIMITATIONS AU DROIT D'UTILISER LE SOL

1 Obligations passives

Interdiction aux riverains des voies ferrées de planter des arbres à moins de 6 mètres et des haies vives à moins de 2 mètres de la limite de la voie ferrée constatée par un arrêté d'alignement. Le calcul de la distance est fait d'après les règles énoncées ci-dessus en matière de construction (application des règles édictées par l'article 5 de la loi du 9 ventôse, An VIII).

2° Droits résiduels du propriétaire

Possibilité pour les propriétaires riverains d'obtenir, par décision du préfet, une dérogation à l'interdiction de planter des arbres (distance ramenée de 6 mètres à 2 mètres) et les haies vives (distance ramenée de 2 mètres à 0,50 mètre).

LES ESPACES BOISES DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME & PLANS D'OCCUPATION DES SOLS TEXTES DE REFERENCE

Code rural - Article L. 112-3

Code de l'urbanisme – notamment articles L. 130-1 et suivants, R. 130-1 et suivants

OBJECTIFS

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie est confronté à une livraison quasi-quotidienne de projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) en provenance des cinq départements du Nord de la France. Une part non négligeable de ces PLU contient des dispositions manifestement illégales telles que celles que nous avons rassemblées sous le titre « erreurs à éviter ».

Le but de la présente note est de rappeler les modalités d'application du droit de l'urbanisme aux espaces forestiers et formations boisées :

- objet des plans locaux d'urbanisme,
- dispositions qu'ils peuvent prendre en ce qui concerne l'occupation des espaces forestiers,
- et, pour ces mêmes espaces forestiers, domaines dans lesquels le code de l'urbanisme n'intervient pas directement,
- recommandations qu'ils peuvent inclure dans les règlements d'urbanisme, sous réserve de les justifier clairement.

Cette note rassemble donc les recommandations et propositions du Centre régional de la Propriété Forestière.

REMARQUE PREALABLE

Différentes législations ont institué des régimes particuliers (interdictions, autorisations administratives ou déclarations préalables) : monuments historiques, sites classés, ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), etc.

La présente note a pour objectif d'informer les collectivités sur ces législations particulières lorsqu'elles sont applicables aux espaces forestiers.

En revanche, chacune de ces législations et, pour certaines d'entre elles, chacun des sites concernés font l'objet de règles et de procédures spécifiques. Il était donc impossible, dans une note de portée générale de faire état de toutes ces dispositions.

La politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier. Une commune ne peut donc, dans son PLU, édicter des règles de gestion sylvicoles applicables aux forêts privées et publiques.

CONTENU OBLIGATOIRE DES PLU

L'article L. 112-3 du **code rural** (repris par l'article R. 123-17 du **code de l'urbanisme**) dispose que :

« Les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les documents relatifs au schéma départemental des carrières **prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers** ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu'après avis de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du **centre régional de la propriété forestière**. »

- ⇒ **Il convient donc de préciser explicitement dans ces documents s'ils comportent une réduction des espaces agricoles ou forestiers.**

Cet article du code rural s'impose aussi aux collectivités ou services de l'État lorsqu'ils préparent schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou documents d'urbanisme, ou schéma départemental des carrières.

Il est suggéré aux mairies de s'appuyer sur la nature de culture telle qu'elle figure à la matrice cadastrale ou de faire effectuer un état initial et un état final.

L'article **L. 146-6** du **code de l'urbanisme (dans le chapitre portant dispositions particulières au littoral)** dispose que :

Le plan local d'urbanisme **doit** classer en espaces boisés, au titre de l'article L. 130-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale des sites.

- ⇒ **Il convient donc, dans les communes soumises à la loi littoral, de déterminer les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes et de les classer en espaces boisés.**

CONTENU SOUHAITABLE

La région Picardie est parmi les moins boisées de France (17% contre 27% au niveau national) avec cependant des disparités importantes selon les départements (Aisne 18% ; Oise 22% ; Somme 9,2%). La région Nord Pas-de-Calais est la moins boisée (Nord : 8,7% ; Pas-de-Calais : 7,5%). Ces données départementales masquent toutefois le fait que certaines parties de la région sont très faiblement boisées : le tiers supérieur du bassin de la Somme est, par exemple, une des zones les moins boisées de toute la France (3,5%).

Il est donc souhaitable que les plans locaux d'urbanisme s'attachent à préserver les boisements constitués mais aussi et surtout les arbres hors forêt, haies et bosquets qui constituent des éléments essentiels du paysage et de la diversité.

Les boisements à créer peuvent aussi être classés en EBC par le PLU s'il est estimé que leur présence adulte jouera un rôle primordial sur les plans paysagers, lutte contre l'érosion, brise vent, protection diverse... Dans les autres cas, ils seront classés en zone N.

Le PLU a pour effet :

- D'interdire le défrichement sur les parties de la commune classées en Espace Boisé Classé,
- D'encadrer l'urbanisation éventuelle et, d'une manière générale, de l'ensemble des zones forestières classés ou non en EBC,
- De permettre au propriétaire de demander l'échange de son terrain classé en EBC pour un terrain à bâtir apporté par la commune (Urb. L. 130-2).

Pour être efficace et ne pas prêter à contentieux en matière forestière, le PLU doit :

- Délimiter clairement les zones forestières et les espaces boisés classés à conserver (EBC),
- Y laisser la possibilité de construire les bâtiments nécessaires à la gestion et à l'exploitation de la forêt, dès lors que cette nécessité est avérée, les services de l'État étant à la disposition des maires pour les aider à évaluer cette nécessité,
- S'interdire toute prescription ou recommandation concernant la gestion ou l'exploitation des zones forestières.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie et certaines Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont en mesure de fournir une délimitation des zones forestières sur orthophotos au 1/5.000ème.

Cependant, il est rappelé que la délimitation graphique des espaces boisés classés à conserver suffit à elle seule à leur conférer un caractère opposable.

ERREURS A EVITER

Classement en espace boisé à conserver (Urb. L. 130-1)

L'article L. 130-1 du code de l'urbanisme dispose que :

« ...

Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit mais où ce plan n'a pas encore été rendu public, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable, sauf dans les cas suivants :

- S'il est fait application des dispositions des livres I et II du code forestier ;
- S'il est fait application d'un plan simple de gestion approuvé, conformément à l'article L. 222-1 du code forestier ;
- Si les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories de coupe définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.

...»

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration de coupes et abattages, sauf à préciser que ces dispositions ne concernent pas les coupes entrant dans le cadre d'un plan simple de gestion agréé ni celles qui ont été autorisées par un arrêté préfectoral pris après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.**

Clôtures (Urb L. 441-2)

L'article L. 441-2 du code de l'urbanisme dispose (2^{ème} alinéa) que « l'édification des clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière n'est pas soumise à la déclaration prévue à l'alinéa 1^{er} du présent article ».

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration des clôtures ni prescription sur la nature de celles-ci, sauf à préciser que les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.**

Type d'occupation

Les défrichements ne sont pas des occupations ni des utilisations du sol.

- ⇒ **Il n'est donc pas possible de les mentionner dans les articles 1 et 2 des règlements portant sur les types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits ou soumis à conditions spéciales.**

Il est rappelé qu'en matière de défrichement, dans un PLU, seul le classement en EBC produit un effet réglementaire.

Choix des essences en plantation

Le législateur n'a pas donné aux autorités prescrivant ou établissant des PLU la possibilité d'interdire ou de prescrire les types d'essences autorisés en plantation.

- ⇒ **L'article R123-9 11° concerne les obligations imposées aux constructeurs en matière de plantations ; ces obligations ne sont donc pas opposables aux autres propriétaires ou locataires de terrains non bâtis, en particulier, en zone A ou N aux propriétaires ou exploitants agricoles et forestiers.**
- ⇒ **Les articles 13 des règlements doivent également s'abstenir de toute interdiction ou prescription qui pourrait prêter à contentieux, mais aussi éviter des recommandations qui pourraient prêter à confusion. Des recommandations sont possibles mais elles doivent être justifiées de façon explicite.**
- ⇒ **A fortiori, il convient d'éviter les notions d'essences « régionales », « locales » ou « indigènes », notions n'ayant fait l'objet d'aucune définition juridique ou scientifique stable.**

Abus de classement en EBC

Trop souvent, les bureaux d'étude classent systématiquement en EBC tout bois, forêt, bosquet. Ces classements peuvent être très contraignants pour le propriétaire car toutes les coupes sylvicoles sont soumises à déclaration excepté s'il y a un PSG agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière ou si les coupes entrent dans les catégories définies par arrêté préfectoral .

Par ailleurs, le classement en EBC est inutile pour les propriétés boisées de surface supérieure à 4 ha (qui peut être de 0,5 ha pour certaines communes) car il se superpose à l'arrêté préfectoral qui fixe les seuils d'autorisation de défrichement.

Les mairies qui reçoivent les déclarations préalables ne disposent pas des compétences nécessaires pour juger de l'intérêt ou non d'une coupe qui est destinée à améliorer le peuplement ou en assurer le renouvellement : il existe d'ailleurs de nombreuses catégories de coupes (amélioration, éclaircie, renouvellement, balivage...) en fonction des objectifs recherchés par ces coupes.

En conclusion, le classement EBC, s'il s'avère nécessaire, doit surtout concerner les haies, parcs, boisements de surface inférieure à celle fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département concernant le défrichement (généralement 4 ha) ou bien la commune peut-elle avoir recours à l'article L 123-1-5 alinea 7 pour les seuls espaces boisés non forestiers en édictant des règles particulières pour ces espaces tandis que pour les espaces boisés forestiers, seul l'article 130-1 peut être utilisé car la politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier.



CENTRE NATIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Délégation régionale – CRPF NORD-PAS de CALAIS PICARDIE

Amiens, le vendredi 18 décembre 2015

DDTM de la Somme
Madame WERMERT

N/Réf. : BH/FXV/SH n°1362
Dossier suivi par : Monsieur VALENGIN
V/Réf. :

Objet : Plan Local d'Urbanisme

Madame,

Vous nous avez informés d'un projet de Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Novion, de Mesnil Saint Nicaise ainsi que l'élaboration du PLUi de la communauté de communes de la région d'Oisemont.

Pour vous aider dans la rédaction du PLU, je joins au présent courrier une note établie par nos soins concernant « les espaces boisés dans les PLU et POS ».

J'ajoute que pour des raisons de gestion de priorité, nous n'avons malheureusement pas les moyens de participer à toutes les réunions intercommunales que vous organiserez sur ce sujet. Néanmoins, je reste intéressé pour être destinataire des comptes rendus de réunions que vous serez amenés à rédiger et je me permettrai, le cas échéant, de vous transmettre mes éventuelles remarques.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,

B. HEOIS

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580) - Dossier complet

Chiffres clés Évolution et structure de la population

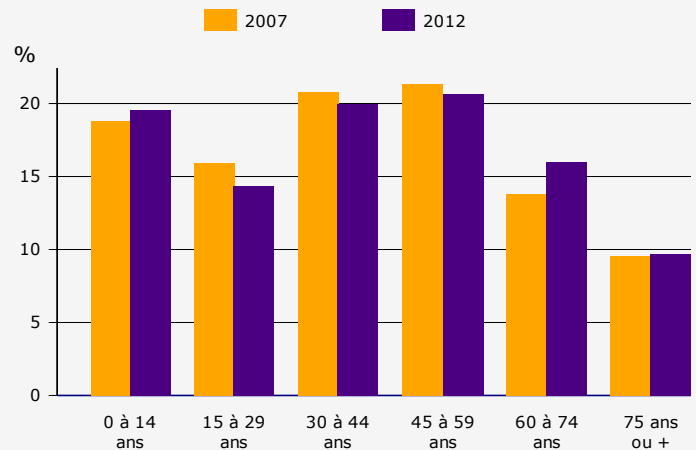
EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%
Ensemble	6 667	100,0
0 à 14 ans	1 300	19,5
15 à 29 ans	953	14,3
30 à 44 ans	1 333	20,0
45 à 59 ans	1 375	20,6
60 à 74 ans	1 068	16,0
75 ans ou plus	638	9,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	3 328	100,0	3 339	100,0
0 à 14 ans	661	19,9	639	19,1
15 à 29 ans	486	14,6	468	14,0
30 à 44 ans	674	20,2	659	19,7
45 à 59 ans	704	21,1	672	20,1
60 à 74 ans	527	15,8	541	16,2
75 à 89 ans	270	8,1	328	9,8
90 ans ou plus	8	0,2	32	1,0
0 à 19 ans	838	25,2	786	23,6
20 à 64 ans	1 929	57,9	1 887	56,5
65 ans ou plus	562	16,9	665	19,9

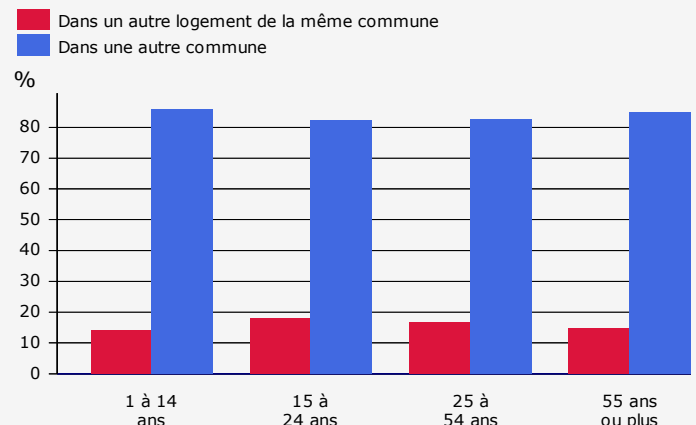
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T4M - Lieu de résidence 1 an auparavant

	2012	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	6 599	100,0
Même logement	6 064	91,9
Autre logement de la même commune	86	1,3
Autre commune du même département	331	5,0
Autre département de la même région	11	0,2
Autre région en France métropolitaine	103	1,6
Autre région dans un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	3	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP G3 - Lieu de résidence antérieur par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2012	%
Ensemble	5 421	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	131	2,4
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	168	3,1
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	165	3,0
<i>Professions intermédiaires</i>	467	8,6
<i>Employés</i>	761	14,0
<i>Ouvriers</i>	1 271	23,4
<i>Retraités</i>	1 637	30,2
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	821	15,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	2 694	2 728	100,0	100,0	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	90	41	0,6	3,7	1,5
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	99	69	0,0	5,2	1,6
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	91	74	0,6	5,4	1,1
<i>Professions intermédiaires</i>	262	205	2,7	14,7	3,4
<i>Employés</i>	118	643	13,5	21,8	5,4
<i>Ouvriers</i>	936	334	29,2	38,5	4,6
<i>Retraités</i>	801	836	0,0	0,0	73,2
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	296	525	53,4	10,8	9,1

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

Chiffres clés Couples - Familles - Ménages

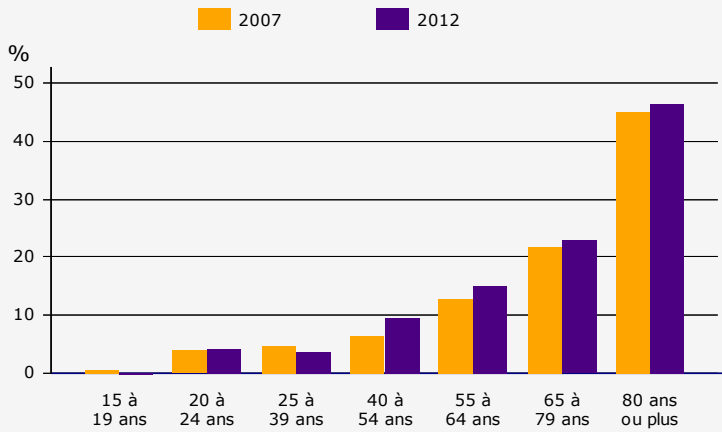
EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2012	%	2012
Ensemble	2 672	100,0	6 602
Ménages d'une personne	666	24,9	666
<i>hommes seuls</i>	291	10,9	291
<i>femmes seules</i>	375	14,0	375
Autres ménages sans famille	41	1,6	91
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 965	73,5	5 844
<i>un couple sans enfant</i>	872	32,6	1 773
<i>un couple avec enfant(s)</i>	955	35,8	3 723
<i>une famille monoparentale</i>	137	5,1	349

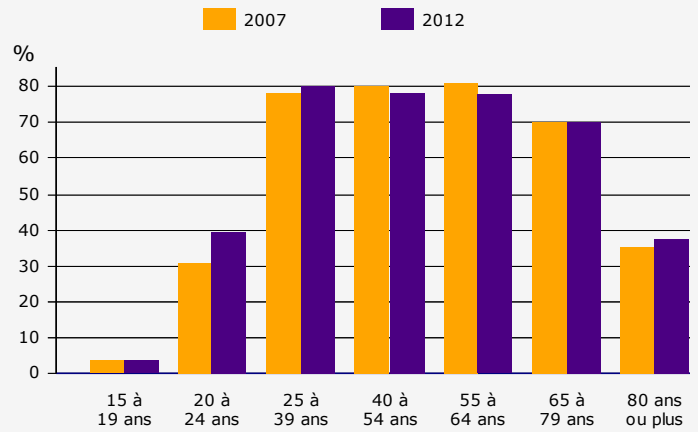
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



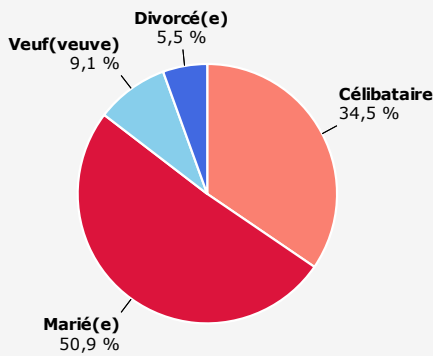
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



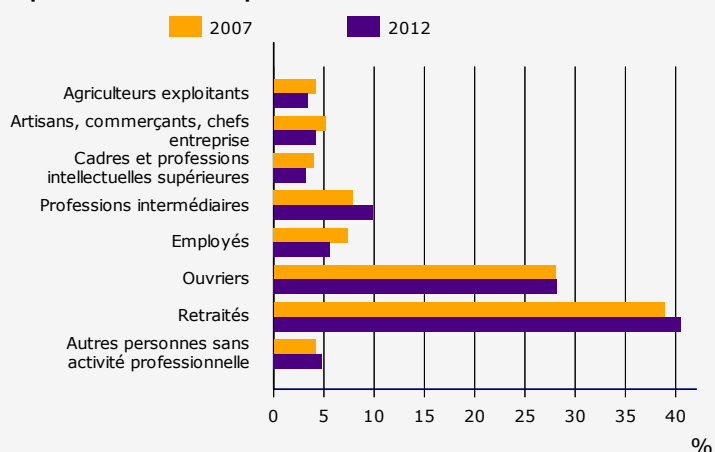
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2012

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	2 672	100,0	6 602	100,0
Agriculteurs exploitants	90	3,4	225	3,4
Artisans, commerçants, chefs entreprise	112	4,2	320	4,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	87	3,3	262	4,0
Professions intermédiaires	264	9,9	740	11,2
Employés	149	5,6	383	5,8
Ouvriers	757	28,3	2 368	35,9
Retraités	1 082	40,5	1 959	29,7
Autres personnes sans activité professionnelle	132	4,9	344	5,2

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM T3 - Composition des familles

	2012	%
Ensemble	1 985	100,0
Couples avec enfant(s)	959	48,3
Familles monoparentales	149	7,5
hommes seuls avec enfant(s)	26	1,3
femmes seules avec enfant(s)	123	6,2
Couples sans enfant	876	44,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2012	%
Ensemble	1 985	100,0
Aucun enfant	1 044	52,6
1 enfant	396	19,9
2 enfants	350	17,7
3 enfants	132	6,7
4 enfants ou plus	62	3,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Chiffres clés Emploi - Population active

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012
Ensemble	4 139
Actifs en %	72,8
actifs ayant un emploi en %	64,0
chômeurs en %	8,9
Inactifs en %	27,2
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,0
retraités ou préretraités en %	11,3
autres inactifs en %	10,0

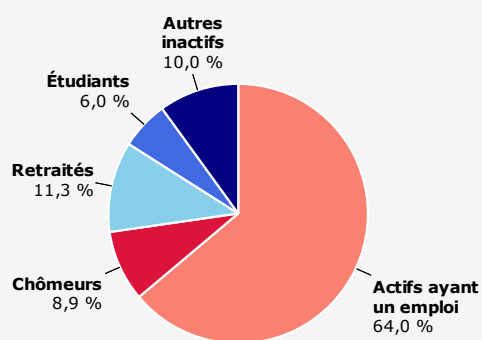
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	4 139	3 014	72,8	2 647	64,0
15 à 24 ans	605	324	53,5	229	37,9
25 à 54 ans	2 582	2 343	90,8	2 096	81,2
55 à 64 ans	953	347	36,4	322	33,8
Hommes	2 105	1 645	78,1	1 460	69,3
15 à 24 ans	314	195	62,2	138	44,0
25 à 54 ans	1 321	1 269	96,0	1 155	87,4
55 à 64 ans	470	181	38,5	167	35,5
Femmes	2 034	1 369	67,3	1 188	58,4
15 à 24 ans	291	128	44,1	91	31,3
25 à 54 ans	1 261	1 074	85,2	941	74,7
55 à 64 ans	482	166	34,4	155	32,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2012	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	2 976	2 661
dont		
Agriculteurs exploitants	131	131
Artisans, commerçants, chefs entreprise	159	155
Cadres et professions intellectuelles supérieures	165	165
Professions intermédiaires	467	445
Employés	749	680
Ouvriers	1 265	1 084

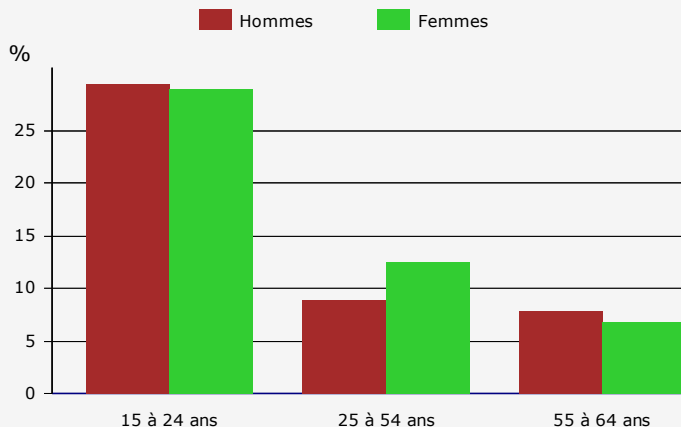
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012
Nombre de chômeurs	367
Taux de chômage en %	12,2
Taux de chômage des hommes en %	11,3
Taux de chômage des femmes en %	13,2
Part des femmes parmi les chômeurs en %	49,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2012
Nombre d'emplois dans la zone	1 583
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 664
Indicateur de concentration d'emploi	59,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	56,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Nombre	%
Ensemble	1 568	100,0
Agriculteurs exploitants	124	7,9
Artisans, commerçants, chefs entreprise	112	7,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	76	4,9
Professions intermédiaires	242	15,4
Employés	531	33,9
Ouvriers	482	30,7

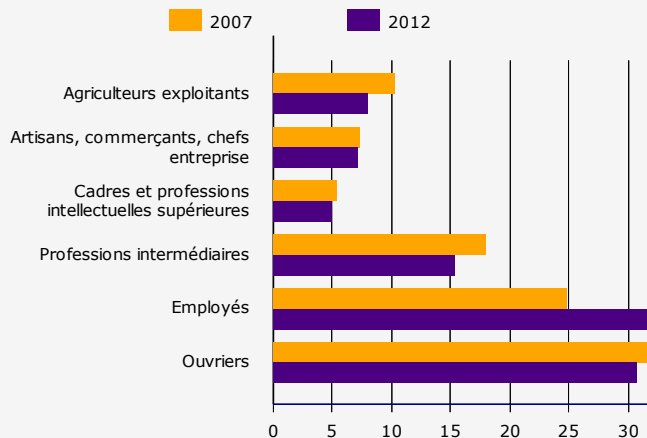
Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2012	%
Ensemble	1 583	100,0
Salariés	1 211	76,5
<i>dont femmes</i>	669	42,3
<i>dont temps partiel</i>	326	20,6
Non-salariés	372	23,5
<i>dont femmes</i>	132	8,3
<i>dont temps partiel</i>	35	2,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



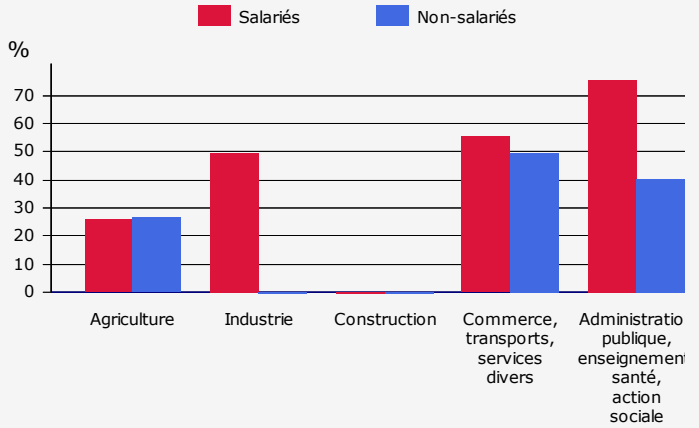
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2012			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	1 568	100,0	53,0	83,2
Agriculture	184	11,7	26,3	34,4
Industrie	249	15,9	48,8	98,4
Construction	77	4,9	0,0	74,8
Commerce, transports, services divers	632	40,3	54,6	84,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	426	27,2	74,0	95,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	2 662	100,0	16,6	44,8
Salariés	2 240	84,1	17,7	46,7
Non-salariés	422	15,9	11,1	35,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 468	100,0	1 194	100,0
Salariés	1 194	81,3	1 046	87,6
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1 043	71,1	856	71,7
Contrats à durée déterminée	69	4,7	143	11,9
Intérim	31	2,1	22	1,9
Emplois aidés	7	0,5	16	1,4
Apprentissage - Stage	43	2,9	9	0,7
Non-Salariés	274	18,7	148	12,4
Indépendants	158	10,7	86	7,2
Employeurs	113	7,7	54	4,5
Aides familiaux	4	0,3	7	0,6

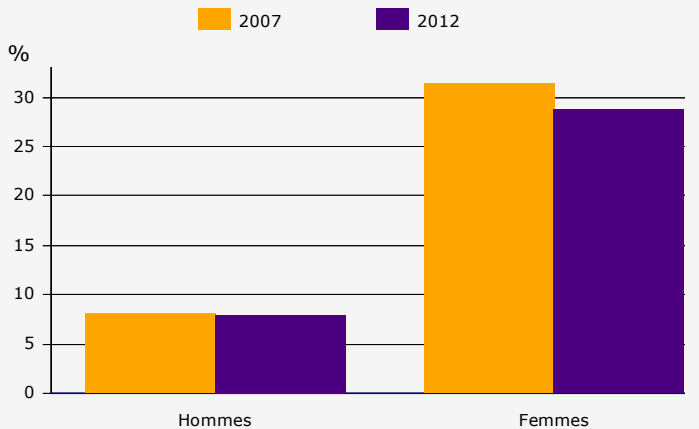
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	1 191	7,8	1 044	28,8
15 à 24 ans	128	24,4	89	26,8
25 à 54 ans	948	4,8	831	26,7
55 à 64 ans	115	13,8	124	43,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



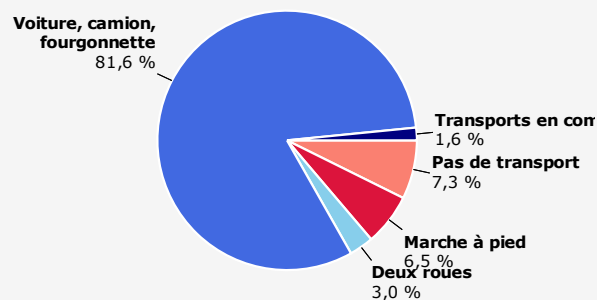
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%
Ensemble	2 662	100,0
Travaillent :		
<i>dans la commune de résidence</i>	560	21,1
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	2 101	78,9
<i>située dans le département de résidence</i>	1 354	50,9
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	57	2,2
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	685	25,7
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	5	0,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

:: Chiffres clés Logement

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2012	%
Ensemble	3 194	100,0
<i>Résidences principales</i>	2 680	83,9
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	242	7,6
<i>Logements vacants</i>	273	8,5
<i>Maisons</i>	3 136	98,2
<i>Appartements</i>	42	1,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2012	%
Ensemble	2 680	100,0
<i>1 pièce</i>	9	0,3
<i>2 pièces</i>	89	3,3
<i>3 pièces</i>	408	15,2
<i>4 pièces</i>	787	29,4
<i>5 pièces ou plus</i>	1 388	51,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2010	2 602	100,0
<i>Avant 1946</i>	1 214	46,6
<i>De 1946 à 1990</i>	976	37,5
<i>De 1991 à 2009</i>	412	15,8

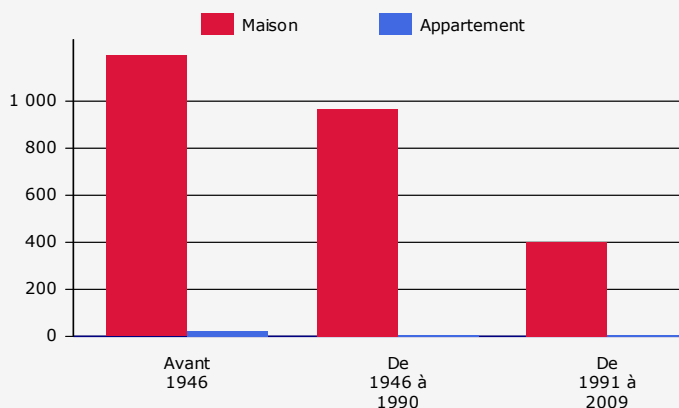
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2012
Ensemble des résidences principales	4,7
<i>maison</i>	4,7
<i>appartement</i>	3,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2010.

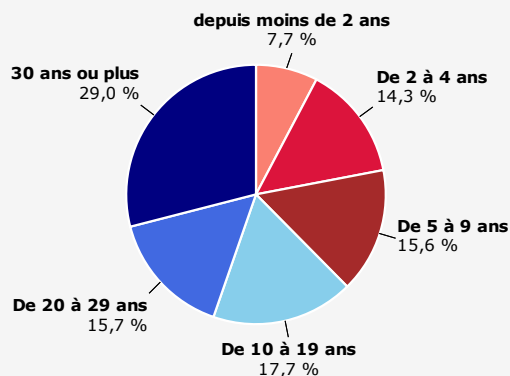
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	2 680	100,0	6 569	4,7	1,9
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	207	7,7	523	4,4	1,7
<i>De 2 à 4 ans</i>	384	14,3	1 040	4,5	1,7
<i>De 5 à 9 ans</i>	419	15,6	1 254	4,8	1,6
<i>10 ans ou plus</i>	1 671	62,3	3 753	4,8	2,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	2 680	100,0	6 569	20,9
<i>Propriétaire</i>	2 063	77,0	5 008	24,1
<i>Locataire</i>	564	21,0	1 443	9,6
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	56	2,1	185	15,1
<i>Logé gratuitement</i>	53	2,0	118	17,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2012	%
Ensemble	2 680	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	2 520	94,0
<i>Chauffage central collectif</i>	12	0,4
<i>Chauffage central individuel</i>	882	32,9
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	486	18,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2012	%
Ensemble	2 680	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	1 876	70,0
Au moins une voiture	2 359	88,0
<i>1 voiture</i>	1 140	42,5
<i>2 voitures ou plus</i>	1 219	45,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Chiffres clés Diplômes - Formation

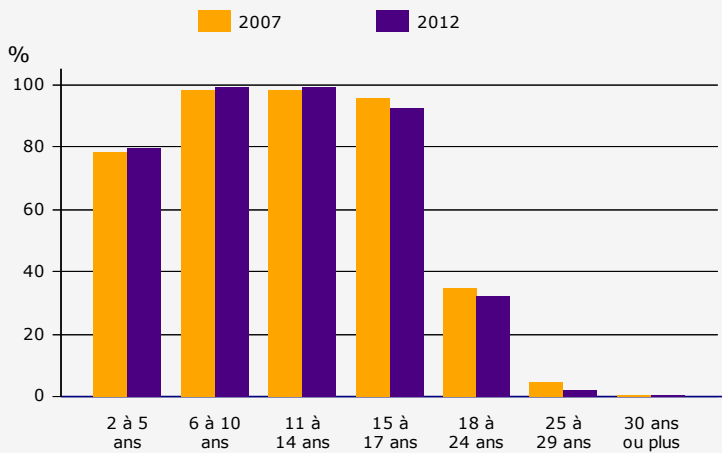
EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	333	266	79,9	79,2	80,5
6 à 10 ans	457	455	99,6	99,6	99,5
11 à 14 ans	363	361	99,5	99,5	99,4
15 à 17 ans	208	193	92,8	91,2	94,8
18 à 24 ans	397	127	32,1	27,5	36,7
25 à 29 ans	348	8	2,3	0,6	4,0
30 ans ou plus	4 413	12	0,3	0,1	0,4

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



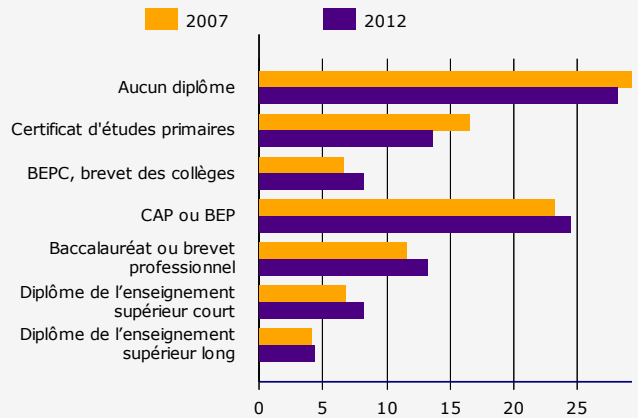
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	5 027	2 505	2 522
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	28,2	27,7	28,6
du certificat d'études primaires	13,6	10,5	16,6
du BEPC, brevet des collèges	8,1	6,2	10,0
d'un CAP ou d'un BEP	24,4	30,4	18,4
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	13,3	13,3	13,2
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	8,2	7,3	9,1
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	4,3	4,5	4,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

:: Séries historiques des résultats du recensement

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	6 824	6 739	6 553	6 537	6 380	6 666	6 667
Densité moyenne (hab/km ²)	42,3	41,8	40,6	40,5	39,6	41,3	41,3

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

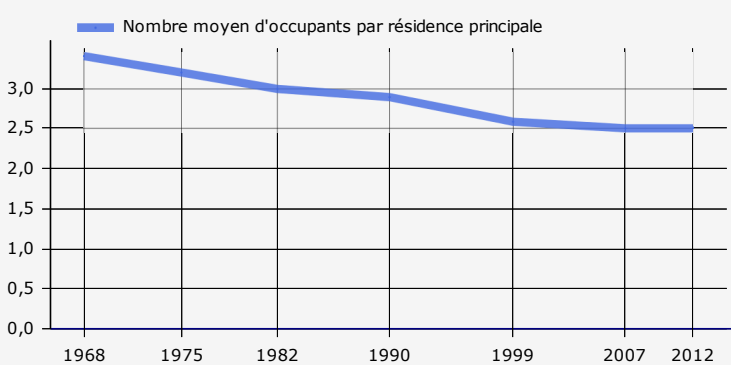
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	-0,4	0,0	-0,3	+0,5	+0,0
due au solde naturel en %	+0,7	+0,2	+0,0	+0,0	+0,2	0,0
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	-0,6	-0,1	-0,3	+0,4	+0,0
Taux de natalité (‰)	18,2	13,9	12,4	10,8	12,7	11,0
Taux de mortalité (‰)	10,9	12,1	12,0	10,5	11,1	11,3

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	2 275	2 503	2 658	2 785	2 888	3 070	3 194
Résidences principales	1 991	2 045	2 124	2 219	2 400	2 601	2 680
Résidences secondaires et logements occasionnels	178	284	368	384	304	277	242
Logements vacants	106	174	166	182	184	191	273

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

:: Chiffres clés Tourisme

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

	Terrains	Emplacements
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

:: Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

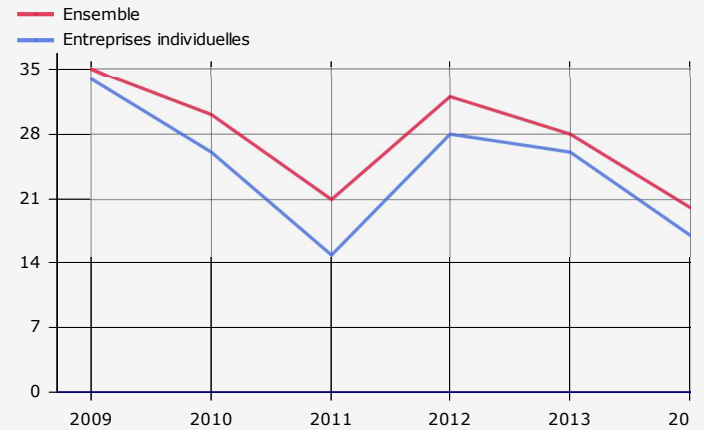
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	20	100,0	8,8
Industrie	1	5,0	5,6
Construction	4	20,0	10,5
Commerce, transports, services divers	13	65,0	9,2
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	7	35,0	13,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	10,0	6,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	17	85,0
Industrie	1	100,0
Construction	4	100,0
Commerce, transports, services divers	11	84,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	6	85,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	50,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

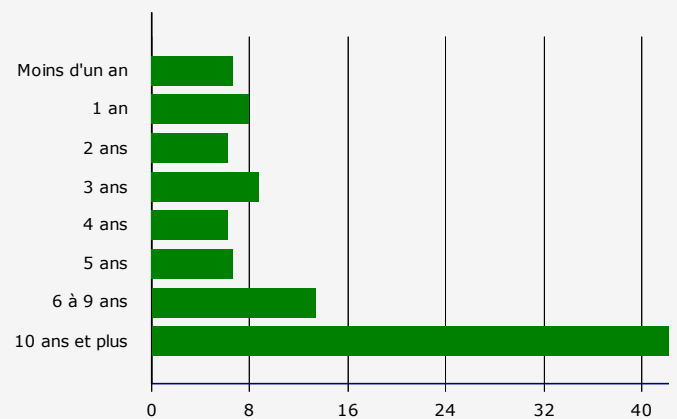
DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014

	Nombre	%
Ensemble	226	100,0
Industrie	18	8,0
Construction	38	16,8
Commerce, transports, services divers	141	62,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	51	22,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	29	12,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

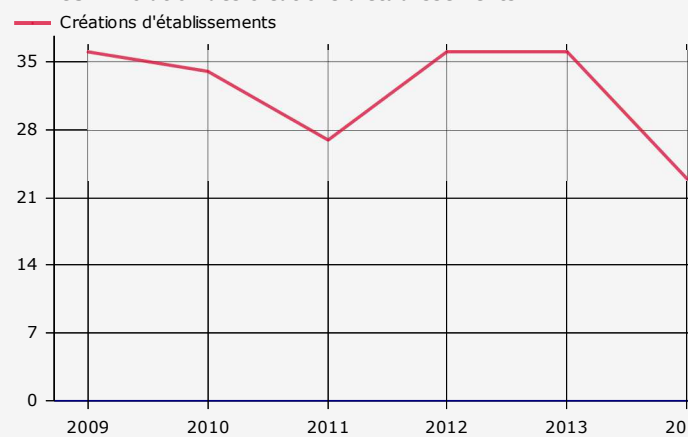
DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	23	100,0	9,0
Industrie	1	4,3	4,3
Construction	4	17,4	10,0
Commerce, transports, services divers	16	69,6	9,9
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>10</i>	<i>43,5</i>	<i>16,1</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	8,7	6,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014

	Nombre	%
Ensemble	255	100,0
Industrie	23	9,0
Construction	40	15,7
Commerce, transports, services divers	162	63,5
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>62</i>	<i>24,3</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	30	11,8

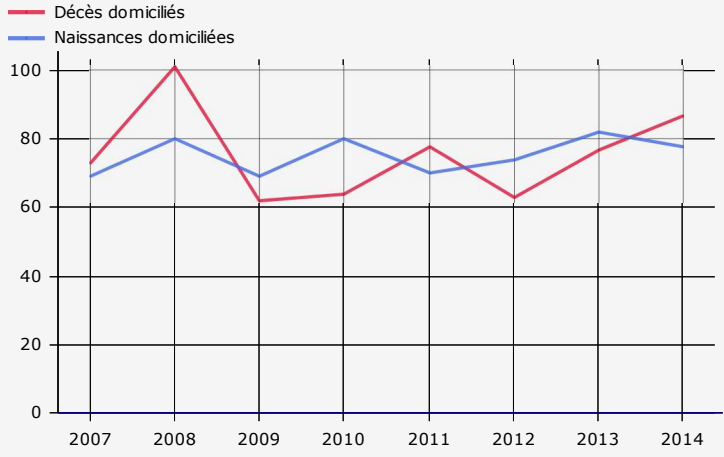
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	523	100,0	364	137	13	6	3
Agriculture, sylviculture et pêche	159	30,4	123	35	1	0	0
Industrie	27	5,2	21	2	1	3	0
Construction	42	8,0	25	14	3	0	0
Commerce, transports, services divers	202	38,6	153	44	4	0	1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	69	13,2	44	22	2	0	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	93	17,8	42	42	4	3	2

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

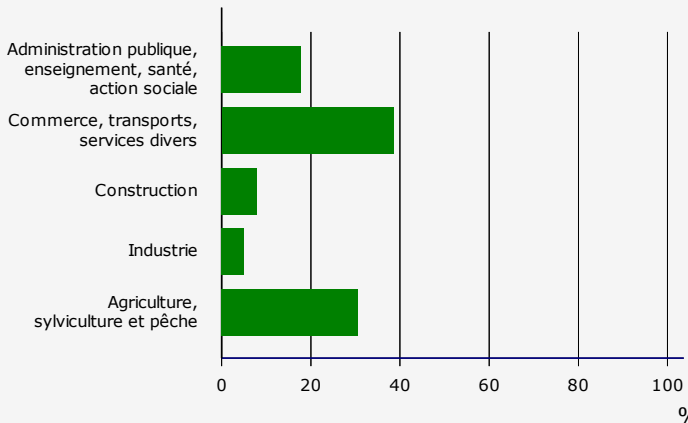
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	832	100,0	325	172	169	166	0
Agriculture, sylviculture et pêche	67	8,1	51	16	0	0	0
Industrie	101	12,1	5	16	80	0	0
Construction	72	8,7	40	32	0	0	0
Commerce, transports, services divers	244	29,3	137	57	0	50	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	158	19,0	80	28	0	50	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	348	41,8	92	51	89	116	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

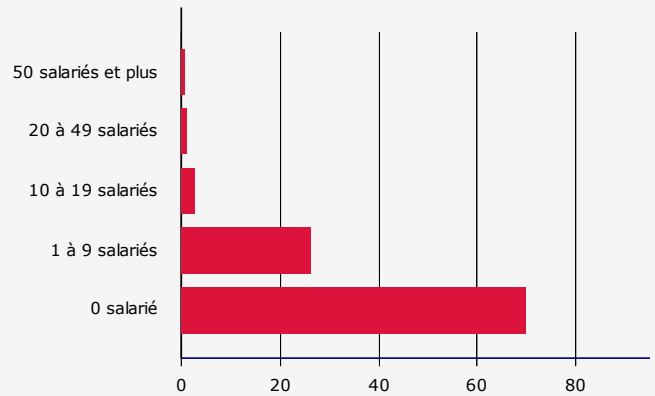
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	523	100,0	832	100,0
Sphère productive	243	46,5	218	26,2
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	280	53,5	614	73,8
<i>dont domaine public</i>	65	12,4	297	35,7

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

:: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012

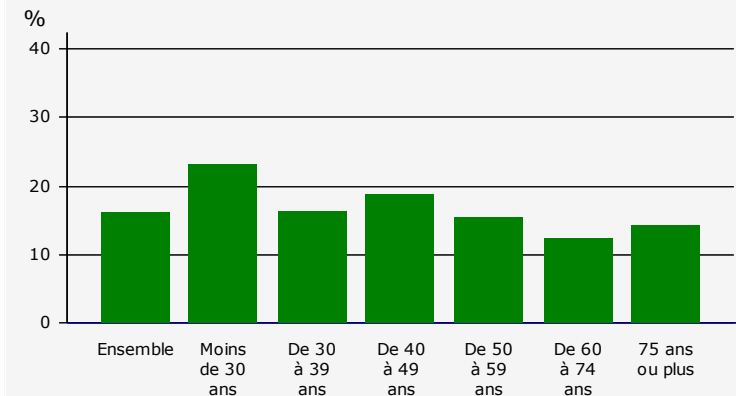
	2012
Nombre de ménages fiscaux	2 670
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	6 639,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 282
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	59,2

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :
pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

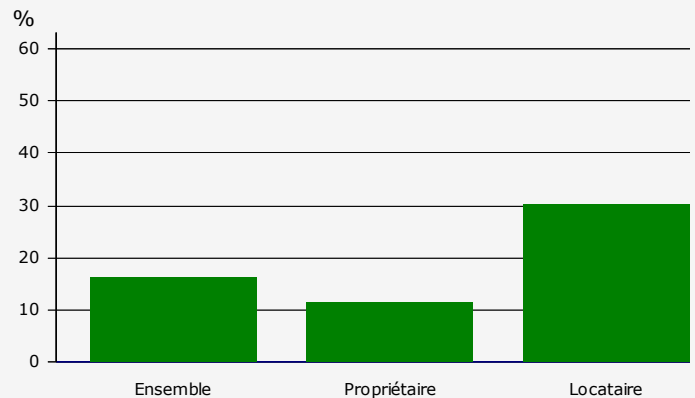
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2012



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2012



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2012

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	71,6
dont traitements, salaires et chômage	60,4
dont revenus des activités non salariées	11,2
Pensions, retraites et rentes	27,4
Revenus du patrimoine	9,6
Ensemble des prestations sociales	5,4
dont prestations familiales	2,7
dont minima sociaux	1,6
dont prestations logement	1,1
Impôts	-14,0

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2012

	2012
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 282
Rapport interdécile (sans unité)	3,1
1er décile (en euros)	9 884,7
9e décile (en euros)	30 637,5

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

Chiffres clés Salaires et revenus d'activité

EPCI de La CC de la Région d'Oisemont (248000580)

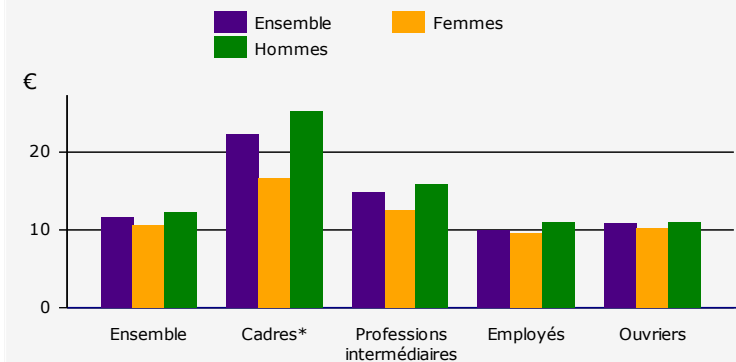
SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	11,6	10,5	12,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	22,1	16,6	25,1
Professions intermédiaires	14,7	12,5	15,7
Employés	9,9	9,6	10,9
Ouvriers	10,8	10,1	11,0

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

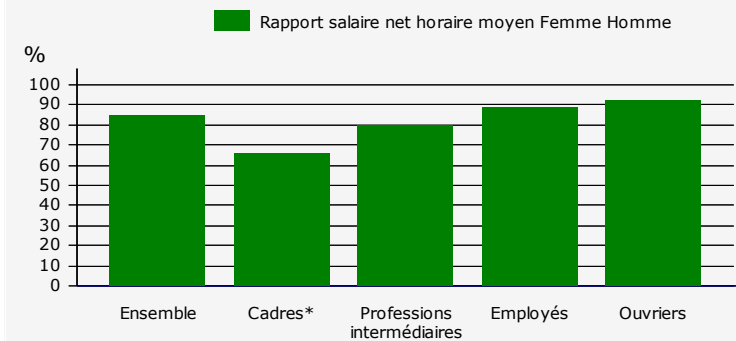
SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL G2 - Salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL T2 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2012

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	9,4	9,0	9,6
De 26 à 50 ans	11,7	10,5	12,3
Plus de 50 ans	12,6	11,0	13,6

Champ : Secteur privé et entreprises publiques.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.